

**ÉVALUATION  
DES ÉLÈVES  
EN ÉDUCATION  
PHYSIQUE  
ET SPORTIVE  
2021-2022**

# Dispositions spécifiques

## Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

### UNSS

Delphine MARCELLESI

Virginie FAUCHAIT

Muriel POLONIO

Catherine MATTER

Maggy PRAYER

Virginie POUSSIN

Enseignante d'EPS / Académie de CRETEIL

Enseignante d'EPS / Académie de DIJON

Enseignante d'EPS / Académie de NICE

Enseignante d'EPS / Académie de STRASBOURG

Enseignante d'EPS / Académie de TOULOUSE

Enseignante d'EPS / Académie de VERSAILLES

### Référent (e) sport partagé

*Appel à candidature*

### Délégué(e) technique UNSS

*Appel à candidature*

Cadre UNSS

# Dispositions Générales

---

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

<https://opuss.unss.org/article/74002>

**La lecture de cette fiche est obligatoire et complémentaire à la Fiche Sport Spécifique.**

*Le Step est une discipline attrayante et conviviale dont le programme consiste à présenter une chorégraphie de groupe en musique, composée de pas (de base) simples et complexes associés à des mouvements de bras, agrémentés de déplacements autour et avec le Step.*

*Cette activité contemporaine à l'exécution dynamique met en valeur coordination et énergie. Elle répond parfaitement aux motivations des jeunes qui sont à la recherche d'une nouvelle pratique sportive sur une musique particulièrement rythmée.*

*Souvent proposée comme une activité ludique et d'entretien, elle constitue désormais une autre alternative aux AS qui souhaitent répondre à la demande d'une jeunesse dynamique.*

*L'activité Step a fait son entrée officielle dans les activités à finalité nationale en 2012 en étant intégrée au championnat de France de Gymnastique Aérobic et offre, depuis l'année 2017, un championnat de France totalement autonome.*

*Concernant la finalité nationale des Lycées Professionnels, les programmes 2020-2024 proposent désormais la mixité (possible mais non obligatoire).*

# Championnats de France UNSS Équipe d'Établissement Step

Sont interdites de championnat par Équipe d'Établissement (en plus des restrictions / dispositions générales) :

- Les équipes comportant au moins **UN** élève inscrit sur :
  - La liste des Sections Sportives Scolaires en Step et en Gymnastique Aérobic

Ces listes seront disponibles sur OPUSS faisant foi pour toute l'année scolaire.

	COLLÈGES ETABLISSEMENT	LYCÉES ETABLISSEMENT
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	<b>5 à 7 compétiteurs</b> Mixité possible	<b>3 à 5 compétiteurs</b> Mixité possible
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach <b>ou</b> Jeune Capitaine <b>obligatoire</b> , de niveau académique, <b>intégré à l'équipe</b> et de la même AS, peut-être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition. Il doit faire partie de l'effectif total maximal de composition d'équipe soit 7 en collège et 5 en lycée. Il ne peut pas être d'une autre association sportive.	
JEUNE JUGE	1 jeune juge par équipe qualifiée, <b>certifié niveau académique</b> minimum. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra pas participer au championnat de France.	
RÈGLEMENT	<b>Code UNSS 2020-2024 - STEP « EQUIPE ETABLISSEMENT »</b>	
TENUE DE COMPÉTITION	<b>Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement.</b> En complément du chapitre « tenue de compétition » du règlement UNSS, se référer également au Règlement Fédéral dans lequel, notamment, les règles concernant les publicités sont indiquées.	
FORMULE DE COMPÉTITION	Plusieurs passages devant un jury. Un tour final permet d'établir le classement et le podium.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>26</b> équipes + DOM TOM	<b>26</b> équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS <b>Step Équipe Établissement Collèges 2022</b>	Champion de France UNSS <b>Step Équipe Établissement Lycées 2022</b>

# Championnats de France UNSS Excellence Step

Les Championnats par Équipe d'Excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive.

	<b>COLLÈGES EXCELLENCE</b>	<b>LYCÉES EXCELLENCE</b>
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	<b>5 à 7 compétiteurs</b> Mixité possible	<b>3 à 5 compétiteurs</b> Mixité possible
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach <b>ou</b> Jeune Capitaine <b>obligatoire</b> , <b>certifié niveau académique</b> , <b>intégré à l'équipe</b> et de la même AS, peut-être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition. Il doit faire partie de l'effectif total maximal de composition d'équipe soit 7 en collège et 5 en lycée. Il ne peut pas être d'une autre association sportive.	
JEUNE JUGE	1 jeune juge par équipe qualifiée, <b>certifié niveau académique</b> minimum. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra pas participer au championnat de France.	
RÈGLEMENT	<b>Code UNSS 2020-2024 - STEP « EXCELLENCE »</b>	
TENUE DE COMPÉTITION	<b>Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement.</b> En complément du chapitre « tenue de compétition » du règlement UNSS, se référer également au Règlement Fédéral dans lequel, notamment, les règles concernant les publicités sont indiquées.	
FORMULE DE COMPÉTITION	Plusieurs passages devant un jury. Un tour final permet d'établir le classement et le podium.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>26</b> équipes + DOM TOM	<b>26</b> équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS <b>Step Excellence Collèges 2022</b>	Champion de France UNSS <b>Step Excellence Lycées 2022</b>

# Championnats de France UNSS Lycées Professionnels Step

## Conditions de participation

Les championnats par Équipe d'Établissement **Lycées professionnels** sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive qui respectent les consignes correspondant au niveau Équipe d'Établissement.

LYCÉES PROFESSIONNELS / ÉQUIPE ÉTABLISSEMENT	
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	<b>3 à 5 compétiteurs</b> <b>Mixité possible</b>
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach <b>ou</b> Jeune Capitaine <b>obligatoire</b> , <b>certifié niveau académique</b> , <b>intégré à l'équipe</b> et de la même AS, peut-être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition. Il doit faire partie de l'effectif total maximal de composition d'équipe, soit 5 en lycée. Il ne peut pas être d'une autre association sportive.
JEUNE JUGE	1 jeune juge par équipe qualifiée, <b>certifié niveau académique</b> minimum. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pas pourra participer au championnat de France.
RÈGLEMENT	<b>Code UNSS 2020-2024 - STEP « Lycées Professionnels »</b>
TENUE DE COMPÉTITION	<b>Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement.</b> En complément du chapitre « tenue de compétition » du règlement UNSS, se référer également au Règlement Fédéral dans lequel, notamment, les règles concernant les publicités sont indiquées.
FORMULE DE COMPÉTITION	Plusieurs passages devant un jury. Un tour final permet d'établir le classement et le podium.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>26</b> équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS <b>Step Lycées Professionnels 2022</b>

## Championnats de France UNSS « Step Partagé »

Toute AS engagée sur un projet de « Step partagé » doit se faire connaître auprès de son service départemental et régional UNSS qui en fera part à la Direction Nationale au plus tard en décembre 2021.

	<b>COLLÈGES SPORT PARTAGÉ</b>	<b>LYCÉES SPORT PARTAGÉ</b>
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<b>4 ou 6</b> compétiteurs maximum  2 ou 3 élèves en situation de handicap (dossier MDPH obligatoire) <b>1 élève « valide » pour 1 élève « en situation de handicap »</b> <b>Mixité autorisée</b>	<b>4 ou 6</b> compétiteurs maximum  2 ou 3 élèves en situation de handicap (dossier MDPH obligatoire) <b>1 élève « valide » pour 1 élève « en situation de handicap »</b> <b>Mixité autorisée</b>
JEUNE JUGE	1 jeune juge par équipe qualifiée, <b>certifié niveau académique</b> minimum. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pas pourra participer au championnat de France.	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	1 Jeune Coach <b>ou</b> Jeune Capitaine <b>obligatoire</b> , <b>certifié niveau académique</b> , <b>intégré à l'équipe</b> et de la même AS, peut-être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition. Il doit faire partie de l'effectif total maximal de composition d'équipe. Il ne peut pas être d'une autre association sportive.	
RÈGLEMENT	<b>Code UNSS 2020-2024 Step « adapté »,</b> <i>en fonction de la nature des handicaps et en lien avec les animateurs d'AS</i>	
TENUE DE COMPÉTITION	<b>Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement.</b> En complément du chapitre « tenue de compétition » du règlement UNSS, se référer également au Règlement Fédéral dans lequel, notamment, les règles concernant les publicités sont indiquées.	
FORMULE DE COMPÉTITION	2 jours de compétitions	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau Académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	<b>Sur inscription début décembre 2021 auprès du service régional UNSS</b>	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS <b>Step Équipe Établissement collèges Sport Partagé 2022</b>	Champion de France UNSS <b>Step Équipe Établissement lycées Sport Partagé 2022</b>

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats académiques par les coordonnateurs : **jeudi 28 avril 2022**

### **PROPOSITION**

**Les championnats de France auront lieu à Nice (académie de Nice) du 30 mai au 3 juin 2022.**

- **Lundi 30 mai au mercredi 1<sup>er</sup> juin** : LYC EE/EXC/LP/SP

- **Mercredi 1<sup>er</sup> juin au vendredi 3 juin** : CLG EE/EXC/SP

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement et Excellence ne sera pris en compte.

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

## Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 10 décembre 2021

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

## Inscription des meilleurs Jeunes Juges académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

Toutes les saisies se feront sur Opuss pour l'année 2021-2022.

# Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

---

Un livret « Je suis Jeune Coach – Jeune Capitaine » va être mis en ligne en septembre permettant de proposer du contenu de formation sur ces deux missions.

Un outil d'aide à la formation « Jeune Juge » est disponible sur [OPUSS](#).

# Innovation

---

- L'année 2018-2019 a vu la création du niveau Excellence proposant deux programmes bien distincts.
- L'année 2018-2019 a vu la création de la catégorie « Step partagé ».
- Le programme concernant les lycées professionnels s'ouvre désormais à la mixité (possible mais non obligatoire).
- Création d'un outil d'aide à la formation des « Jeunes Juges » en Step.

## Annexe 1

---

**Associations Sportives classées dans les 3 premiers en 2020 et 2021  
aux Championnats de France par Équipe d'Établissement  
non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de  
France UNSS par Équipe d'Établissement**

---

**NÉANT**

---

Collèges

---

NEANT

---

Lycées

---

NEANT

---

Les AS inscrites dans le tableau ci-dessus, ayant l'obligation de s'inscrire en excellence, ne peuvent engager une équipe en catégorie Établissement à finalité nationale sur l'année en cours

---

**Associations Sportives ayant réalisé un podium en 2021 aux  
Championnats de France Excellence  
non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de  
France UNSS par Équipe d'Établissement**

---

**NÉANT**

---

Collèges

---

NEANT

---

Lycées

---

NEANT

---

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté  
au Protocole en 2021  
et n'étant pas autorisées à participer en  
Équipe d'Établissement ou en Excellence**

---

**NÉANT**

**AS ayant fait forfait dans les dix jours  
avant les Championnats de France en 2021 et  
n'étant pas autorisées à participer  
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

**NÉANT**

# Annexe 5 – Règles STEP

---



Protocole de compensation pour les équipes Sport Partagé.

Conformément à la classification proposées dans le guide joint dans la fiche sport,  
<http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>

La CMN précise qu'elle se tient à la disposition de toute AS désireuse de s'engager afin de proposer un code adapté en fonction des profils d'élèves en situation de handicap.

Toute AS engagée sur un projet de sport partagé en Step doit se faire connaître auprès de son service départemental et régional UNSS qui en fera part à la Direction Nationale au plus tard fin décembre 2021.

# Annexe 6 – Règles minimales pour les championnats d'académie

---

L'organisation peut être adaptée pour faciliter le déroulement des championnats d'académie.

Cependant, toute adaptation du règlement doit être préalablement discutée en Commission Mixte Départementale ou Régionale et apparaître dans les circulaires d'organisation des Championnats Départemental et/ou Académique.

Exemples :

- La réglementation Départementale ou Académique peut être moins exigeante sur la tenue : hauteur des chaussettes, port du justaucorps ...
- En cas d'absence d'au moins 2 Jeunes Juges par secteur, la rencontre peut avoir lieu avec seulement 1 Jeune Juge...

La participation à un championnat qualificatif est obligatoire (la richesse de la rencontre et l'expérience du jugement sont indispensables au développement de l'activité dans le respect des valeurs du sport scolaire).

L'organisateur devra mettre en place un déroulement qui permettra de respecter le cadre initialement proposé en qualifiant un nombre d'AS approprié, AS dont le niveau sera susceptible de prétendre à une qualification au niveau national. **Le programme du championnat d'académie reste sur la même formule que celle du championnat de France.**